

Séance du 8 septembre 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 21 |
| De Présents : | 15 |
| De Votants : | 19 |
| VOTES : | |
| Pour | 19 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |

L'an deux mil vingt-deux, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MAURICE DE GOURDANS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du deux septembre deux-mille-vingt-deux, sous la présidence de M. Fabrice VENET, Maire ;

Etaient présents : MM. BRAU, CALARD, LONGCHAMP, MASSON, MITANNE, RAPPY, VENET
Mmes, BA, BOUVIER, CROST, LLAMBRICH, OLLIER, PAVAILLER, REGACHE, SAINT-GENIS.

Excusés ayant donné pouvoir : ARRAMBOURG Jérôme à BA Catherine, VENÇON Yves à BOUVIER Denise, PERRIN Julien à MASSON Jean-Michel, PUYPE Camille à Myriam Saint-Genis.

Etaient absent(s) : Samuèle SALMON-NANUS, Delphyne GISSIEN

Myriam Saint Genis, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Délibération n° 22.04.03 – Election des cinquième et sixième adjoints au maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 et suivants,

Vu la délibération n°22.04.02 déterminant le nombre d'adjoints au maire, Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger,

Considérant que le nombre d'adjoints au maire de la commune est fixé à six,

Considérant que deux postes d'adjoints sont vacants,

Monsieur le Maire propose la liste d'adjoints suivante :

- Myriam SAINT-GENIS
- Thierry LONGCHAMP

Monsieur Vençon propose la liste d'adjoints suivante :

- Yves VENÇON
- Denise BOUVIER

L'assemblée délibérante est invitée à procéder à l'élection de deux adjoints au scrutin secret à la majorité absolue.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'y avait qu'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie.

Accusé de réception en préfecture
001-210103784-20220908-220403-ELECTION-DE
Date de dépôt : 08/09/2022
Date de réception préfecture : 15/09/2022

Le Président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre de conseillers qui n'a pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de son nom a été enregistré.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
-Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
-Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
-Nombre de suffrages exprimés : 19
-Majorité absolue : (selon suffrages exprimés) 10

Résultats :

-Liste Myriam Saint-Genis – Thierry Longchamp : 15
-Liste Yves Vençon – Denis Bouvier : 4

La liste Myriam Saint-Genis / Thierry Longchamp est élue adjoint au Maire ayant obtenu la majorité absolue.

Ainsi, la liste des adjoints au Maire s'établit comme suit :

| | |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| 1 ^{ère} adjointe – Mme REGACHE Marie-Claude | 4 ^{ème} adjoint – M MASSON Jean-Michel |
| 2 ^{ème} adjoint – M. RAPPY Jean-Claude | 5 ^{ème} adjointe – Mme SAINT-GENIS Myriam |
| 3 ^{ème} adjointe – Mme OLLIER Vanessa | 6 ^{ème} adjoint – M. LONGCHAMP Thierry |

08 septembre 2022

Le Maire

F. VENET

